

RÉUNION DU 12 FEVRIER 2019

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAULT, Karine MORIN, Alex BESSAC, Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Représentés: Isabelle DUPUIS donne pouvoir à Patrick MARAIS, Béatrice DOCHE donne pouvoir à Dominique PAYET

Absents : Jean-Claude SABOUREAU

Secrétaire de séance : Jean-Louis BARREAULT

1. **Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2019**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **Tableau des effectifs 2019**

Monsieur le maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Attachés	attaché	1	35 h	1	0
Adjoints administratifs	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	39 h	1	0
	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	1	0
	adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	24.02 h	1	0
Adjoints techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	1	0
	adjoint technique	1	10.70 h	1	0
		4	35 h	3	1
	Total effectifs au 01/01/2019	10		9	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

3. **Mise en conformité RGPD-mandat donné au Centre de Gestion**

Le règlement européen 2016-679 dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics.

Ce texte instaure le principe de la responsabilisation selon lequel les collectivités et les établissements doivent adopter et actualiser les mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection dans le traitement des données à caractère personnel.

le Centre de gestion des Deux-Sèvres a accepté de lancer, au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin, une consultation visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités concernées.

Cette démarche initiée par le Centre de gestion permettrait aux collectivités et établissements de choisir un prestataire pour leur mise en conformité RGPD. Monsieur le maire précise que la démarche proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres présente un intérêt certain et propose de s'inscrire dans cette démarche. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de se joindre à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres dans le cadre d'une consultation ouverte visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés à la collectivité qui conservera in fine le libre choix du partenaire souhaité et autorise Monsieur le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente démarche de mise en conformité RGPD.

4. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut Val de Sèvre arrêté le 19/12/2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLUI arrêté le 19 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des remarques listées ci-dessous.

- Repérage d'une grange avec possibilité de changement de destination à l'avenir (d'un usage agricole vers un usage d'habitation).
- Aménagement paysager pour réduire les risques d'inondations, plantations de haies.

5. Indemnité au trésorier principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et lui accorde l'indemnité au taux de 50% par an pour la durée du mandat. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et attribuée au trésorier de la collectivité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

6. Projet d'accessibilité et réaménagement de la Mairie, cahier des charges

Suite à la commission du 22 janvier, Monsieur le maire présente le cahier des charges modifié. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité ce projet de cahier des charges.

7. Informations diverses

Les travaux de remplacement des canalisations d'adduction d'eau à Vix commencent le 18 février.

- Compte-rendu commission travaux du 2 février

- A voir la route de Combré à la Cour D'augé VC 13
- Travaux à Teindeure
- Mur du cimetière

- Courrier des riverains du chemin de Marotières à Paunay demandant la pose d'un rétroviseur pour améliorer la visibilité en sortant du chemin, la pose d'un dos d'âne pour limiter la vitesse. Monsieur le maire propose la pose de 2 panneaux stop.

- Compte-rendu du conseil d'école : pas de fermeture prévue.

8. Questions orales

Plusieurs nids de poule sont à boucher à La Pierrière .

Il est demandé un abri d'arrêt de bus à l'Houmeau.

SEANCE LEVEE A 23 H 05

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 19 mars 2019